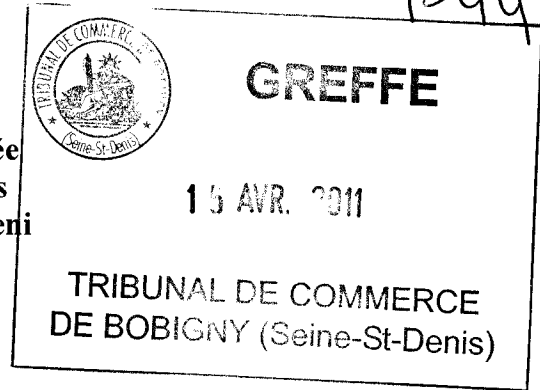


SOGECOMPTA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 180 500,00 Euros
Siège social : 151, Avenue Gallieni
93170 BAGNOLET
330 472 507 RCS BOBIGNY

---000---



**PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE DU 31 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze,
Le 31 janvier,
Au siège social,

Le soussigné Stéphane PEREZ,
Demeurant 8, Impasse du Grand Pont à 78530 LE PECQ,

Cogérant de la société SOGECOMPTA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 180 500,00 Euros, divisé en 361 parts sociales, rappelle que

- Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 octobre 2010, la collectivité des associés
 - a autorisé la cession par Monsieur Jacques JACOB à la société L & F AUDIT, de 140 parts sociales lui appartenant dans la Société et agréé expressément la société L & F AUDIT en qualité de nouvelle associée,
 - a autorisé la cession par Monsieur Jacques JACOB à la société N.V.H. CONSEIL, de 37 parts sociales lui appartenant dans la Société et agréé expressément la société N.V.H. CONSEIL en qualité de nouvelle associée,
 - a pris acte du projet par Monsieur Jacques JACOB, de céder à la société STRADEV, déjà associée, 24 parts sociales,
 - a décidé, comme conséquence de l'adoption des résolutions et sous réserve de la réalisation des cessions de parts envisagées, que l'article 8 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification desdits actes à la Société ou du jour du dépôt d'un original de chaque acte de cession au siège social.

- Suivant acte sous seing privé en date à BAGNOLET du 31 décembre 2010, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de MONTREUIL EST le 31 janvier 2011, Bordereau n° 2011/54, Case n° 10, Monsieur Jacques JACOB a cédé à la société L & F AUDIT, 140 parts sociales de 500,00 Euros lui appartenant dans la Société. Un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 31 janvier 2011 contre remise par la cogérance d'une attestation de ce dépôt,